

Règlement du classement national des coureurs AFL

Trophée Henry Amy STANDARD, RADIAL ET 4.7

1. Inscription

- 1.1 Pour être classés à une régata, les coureurs devront être à jour de leur cotisation AFL à la date du début de la régata. La preuve d'affiliation à l'AFL (timbre annuel) est exigible à tout moment. Le refus d'être membre entraîne la non inscription ou l'exclusion de la régata. Il ne sera pas fait de classement rétroactif.
- 1.2 La cotisation peut se renouveler à partir du premier septembre pour l'année suivante.

2. Classification des régates

2.1 Nationales

Une régata dite "Nationale", ou demi-nationale, est une régata d'au moins trois jours. Il en existe un nombre limité. Elle devra comporter au moins trois courses pour être validée. Les coureurs non-classés (DNA) ne seront pas pris en compte dans le classement des coureurs.

2.2 Interligues

Une régata dite "Interligue" est une régata de deux ou trois jours. Elle devra comporter au moins deux courses pour être validée

2.3 Régionales

Une régata dite "Régionale" est une régata d'au moins deux jours. Elle devra comporter au moins deux courses pour être validée.

2.4 Ligues

Une régata dite "Ligue" pourra être courue sur une seule journée mais pour être prise en compte dans le classement des coureurs, elle devra comporter au minimum deux courses.

3. Déroulement des régates - validation

3.1 Signal d'avertissement

Le signal d'avertissement de la première course d'une régata du calendrier AFL ne pourra être donné avant 14 h 30 quand le premier jour de régata est un samedi non férié sauf précision dans l'agenda annuel de la classe. Pour les régates sur plusieurs jours, il ne pourra y avoir de procédure de départ après 15 h 30 le dernier jour de régata en période d'heure d'hiver et 16 h 30 en période d'heure d'été.

3.2 Programme journalier

Les régates de plus de deux jours ne devront pas comporter plus de trois courses par jour même en cas de retard dans le programme. Toutefois cette règle pourra ne pas être appliquée à condition d'un accord de l'AFL et d'une publication dans l'avis de course. Les régates nationales ou demi nationales ne comporteront pas plus de deux courses le dernier jour sauf si la régate n'est pas validée et dans ce cas précis 3 courses maximum le dernier jour.

3.3 Vitesse du vent

Lors des régates nationales et interligues, si avant le signal de départ, la vitesse du vent est relevée en dessous de 5 nœuds, le comité de course **doit** retarder ou annuler la course. Cette règle s'ajoute à la règle 27.3 des RCV). Le comité de course pourra interrompre une course si la vitesse du vent est relevée au-dessous de 5 nœuds ou en cas de variation importante du vent après le départ.

3.4 Départs séparés.

Un départ séparé sera donné pour toute série dont le nombre d'inscrits est égal ou supérieur à 10. Toutefois, des exceptions à cette règle seront possibles pour les régates Interligues, Régionales et régates de ligue, en fonction du plan d'eau et du nombre total des inscrits, pour autant qu'elles n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt des coureurs des différentes séries. En cas de départs communs de plusieurs séries, ceci n'impliquera pas obligatoirement que le nombre de courses soit identique pour chacune des séries concernées et les classements des séries seront établis séparément, sur la base du classement de chacune des séries pour chaque course.

3.5 Classement.

Lorsque 3 courses ou plus auront été validées, la plus mauvaise pourra être enlevée pour les régates de ligue, régionale et interligue. Pour les régates Nationales ou demi nationales, 4 courses devront être validées pour que la plus mauvaise puisse être enlevée.

3.6 Féminines.

Les féminines devront coller un losange rouge sur leur voile comme indiqué dans les règles de jauge.

3.7 Irrégularité.

En cas d'irrégularité dans le déroulement ou le classement d'une régate inscrite au calendrier AFL, un certain nombre de coureurs pourra saisir le comité directeur de l'AFL, par écrit, afin que cette régate ne soit pas prise en compte dans le calcul du classement national des coureurs. Le comité directeur de l'AFL étudiera cette demande et devra décider à l'unanimité de la prise en compte ou non de cette régate pour le classement national des coureurs. Cette position ne modifiera en rien le classement officiel de cette régate.

4. Classement

Le classement des coureurs 2016 - Trophée Henry AMY sera établi sur la période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

- 4.1 Il est calculé sur les six meilleurs résultats (total des points le plus avantageux du coureur) qui peuvent être comptabilisés comme suit :
- 3 nationales + 3 régionales, interligues ou ligues
 - 2 nationales + 4 régionales, interligues ou ligues
 - 1 nationale + 5 régionales, interligues ou ligues
 - 6 régionales, interligues ou ligues
- 4.2 Le classement définitif, dit "référentiel", sera arrêté le 31 décembre 2016.
- 4.3 La date limite de transmission des résultats au secrétariat de l'AFL est fixée au 5 janvier 2017.
- 4.4 Le classement continu en cours d'année sera calculé par l'AFL. Il sera utilisé comme mode de sélection à certaines grandes épreuves. Seront pris en compte, les points des régates commencées moins de 365 jours avant le jour d'établissement du classement sauf exception indiquée dans le règlement des sélections aux grandes épreuves.
- 4.5 Les classements suivants seront obtenus par extraction :
- Standard** : général (mixte), Espoirs (- de 21ans), Junior (- de 19 ans), apprentis-masters (35-44 ans), masters (45-54 ans), grands masters (55-64 ans)
- Radial** : (féminin et masculin) : général (mixte), Cadet (- de 17 ans), Espoirs (- de 21ans), Junior (- 19 ans), apprentis-masters (35-44 ans), masters (45-54 ans), grands masters (55-64 ans), great grand masters (65 ans et plus)
- 4.7** : (féminin et masculin) : général, - de 16 ans

5. Barème

- 5.1 Pour chaque coureur, le barème ci-dessous définit les modalités de calcul du capital points pour l'année en cours, ceci en fonction de la qualité et du nombre de coureurs qui ont été "laissés derrière" dans les régates de classement (nationales, interligues, régionales, ligues) ouvertes à tous les membres de l'AFL. Tout participant à une régate obtient au moins 1 point.
- 5.2 Les coureurs étrangers (membres de l'ILCA) sont référencés par défaut en 6ème série.
- 5.3 Seules les régates inscrites dans l'agenda AFL (ou ajoutées en ligne avant leur déroulement sur le calendrier du site de l'AFL) sont prises en compte dans le classement des coureurs.
- 5.4 **Points attribués**

Série	Nombre de coureurs classés		Nombre de points attribués			
	Standard et 4.7	Radial	Nationales	Interligues	Régionales	Ligues
1	5	7	50	35	20	10
2	10	13	40	28	16	9
3	15	20	33	23	13	8
4	20	25	30	21	12	7
5	10	35	23	17	11	6
6	20	40	20	14	8	5

7	30	50	17	12	7	4
8	50	70	13	9	5	3
9			10	7	4	2
Non AFL			1	1	1	1

Le nombre de coureurs classés dans chaque série pourra être modifié en fin de saison par le comité directeur de l'AFL en fonction du nombre total de participants au classement des coureurs de la série.

- 5.5 **Ex-aequo** : Dans le classement final, en cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par le nombre de points maximal obtenus dans les régates retenues pour le classement des coureurs.

Classements nationaux des clubs

1. L'AFL organise un classement national des clubs ouvert à tous les clubs affiliés à la FFV. Un classement des clubs sera établi pour chaque série.
2. Ce classement n'est pas un championnat de course par équipe. Le classement des clubs sera établi par addition des points des trois meilleurs coureurs de chaque club à chaque régate.
3. Ce classement sera basé sur les régates du calendrier AFL.
4. Ce classement sera établi selon la méthode de calcul du classement individuel des coureurs et en particulier les articles 4 et 5. Le classement se fera sur les 6 meilleurs résultats.